

DELIBERATION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DES BOUCHES DU RHONE POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL PETITE ENFANCE.

Rapporteur : Emmanuelle HARTMANN

Madame le rapporteur expose que lors de sa séance publique du 17 décembre 2015, le conseil municipal a souhaité adhérer au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

La commune qui bénéficie des aides de la CAF des Bouches-du-Rhône doit se doter d'un logiciel performant capable de répondre aux attentes des services partenaires.

Dans ces conditions la commune doit faire l'acquisition d'un logiciel permettant :

- le paiement en ligne des familles
- répondre aux demandes de la CAF des Bouches-du-Rhône.

Le coût de ce logiciel s'élève à la somme de 3 250 € HT.

Nous pouvons solliciter l'aide de la caisse d'allocations familiales des Bouches du Rhône.

Le plan de financement serait le suivant :

- coût d'objectif HT de l'opération
- subvention CAF (80%)

- autofinancement (commune)

3 520 €	3 250 €
2 816 €	2 600 €
	650 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

voix pour
voix contre
abstention(s)

SOLLICITE l'aide de la CAF des bouches du Rhône à hauteur de

2816 € 2600 €

AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes